

---

Adresse du comité de surveillance de Rouen, qui félicite la Convention sur la conduite ferme qu'elle tient dans les circonstances les plus périlleuses, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de Rouen, qui félicite la Convention sur la conduite ferme qu'elle tient dans les circonstances les plus périlleuses, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 709-710;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31597\\_t1\\_0709\\_0000\\_23](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31597_t1_0709_0000_23)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

tisme et du plus ferme dévouement à la défense de la République.

L'administration partage la joye que doit ressentir l'épouse d'un homme qui s'est rendu digne des éloges de ses concitoyens et de la liberté qu'il défend avec courage. Elle arrête que son président écrira à la citoyenne Rubin pour la féliciter du bonheur qu'elle a d'être l'épouse d'un citoyen aussi vertueux; et qu'extrait du procès-verbal sera adressé à la Convention nationale avec la branche de laurier.

P.c.c. : GOUJON (*présid.*), PEYRONNET (*secrét.*).

## 69

Le citoyen Hauss, dit Maison, brigadier au 1<sup>er</sup> régiment de hussards, compagnie la Motte, vieilli dans le métier des armes, expose qu'il a obtenu de la Convention la mention honorable de son civisme; pour avoir saisi sur un prêtre fanatique un ciboire, 16 pièces d'or de 24 liv., des assignats, et plusieurs papiers contre-révolutionnaires, qu'il a remis à la municipalité de Bourg; qu'il reçut du peuple, après cette action courageuse, par acclamation, le titre de maréchal des logis, mais qu'il ne jouit point de ce grade : il prie la Convention de vouloir bien le lui confirmer.

Renvoyé au comité de la guerre pour y statuer promptement (1).

## 70

La société montagnarde de Foix applaudit au décret sur les détenus; par cette mesure salutaire, dit-elle, le patriote respire, le crime est puni, l'aristocratie tremble, la patrie est vengée, et nos ennemis, désespérés, voient avec rage, que rien ne peut désormais empêcher le triomphe de la liberté, la chute des tyrans, et la perte assurée de tous les ennemis du peuple (2).

[Foix, 20 vent. II. A la Conv.] (3).

« Guerre aux tyrans. Paix au peuple .

La Société a applaudi avec transport à votre décret sur les détenus : cette mesure sublime, consolide à jamais l'empire de la Liberté ; loin de vous, loin de nous, tous ces hommes fourbes qui veulent nous persuader, qu'on peut être, à la fois, indulgent et révolutionnaire, ces hommes cléments à la manière des aristocrates, tous ces partisans d'une fausse humanité, jamais leurs principes ne furent ceux des vrais sans culottes : jamais ils ne seront les nôtres. Nos vœux ardents sollicitoient l'acte de justice que vous venés de consacrer, et nos cœurs l'ont reçu avec enthousiasme. Montagnards inébranlables, constamment attachés à la ligne révolutionnaire, nous bénissons la mesure salutaire que vous avés décrétée ; par elle, le patriote

(1) P.V., XXXIII, 465.

(2) P.V., XXXIII, 465.

(3) C 295, pl. 996, p. 8. B<sup>in</sup>, 30 vent. ; *Débats*, n<sup>o</sup> 548, p. 13.

respire, le crime est puni ; par elle, l'aristocrate expire, la patrie est vengée, et nos ennemis désespérés voyent avec rage que rien ne peut désormais empêcher le triomphe de la liberté, la chute des tyrans et la perte assurée de tous les ennemis du peuple.

Vive la République, Vive la Montagne ».

ROQUES (*présid.*), SAULVY (*secrét.*), CARBON (*secrét.*), LACOMBE (*secrét.*).

CLAUZEL demande la mention honorable (1).  
Mention honorable, insertion au bulletin.

## 71

La société populaire et montagnarde de Louhans, chef-lieu de district, département de Saône et Loire, sollicite l'exécution du décret du 15 frimaire, portant que les commissaires près les armées, sont autorisés à prendre toutes les mesures les plus promptes et les plus sûres, pour l'échange des prisonniers de guerre.

Renvoyé aux comités de la guerre et de salut public (2).

## 72

La commune de Saint-Thibault-des-Vignes, district de Meaux, département de Seine-et-Marne, annonce qu'elle a célébré les victoires de la République; elle applaudit à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, au refus que la Convention a fait d'accorder une trêve aux tyrans, au décret qui abolit l'esclavage des hommes de couleur, à tous les travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste. Elle prévient encore la Convention qu'elle a envoyé au district l'argenterie, le fer, le cuivre, ainsi que le linge qui servoient au culte catholique, et que leur église est dédiée à la raison. Enfin, elle demande que son nom de Saint-Thibault-des-Vignes soit changé en celui de la Côte-des-Vignes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

## 73

Le citoyen Philippe Bourguignon, greffier du tribunal du district d'Amboise, fait don à la patrie de la finance de son office de procureur au ci-devant duché d'Amboise, non encore liquidée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

## 74

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Rouen, félicite la Convention sur la conduite

(1) *Mon.*, XX, 6 ; *Débats*, n<sup>o</sup> 548, p. 10.

(2) P.V., XXXIII, 466.

(3) P.V., XXXIII, 466. B<sup>in</sup>, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 466.

ferme qu'elle ne manque jamais de tenir dans toutes les circonstances périlleuses, et jure de l'aider de tout son pouvoir à déjouer les intrigans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rouen, 29 vent. II. A la Conv. II] (2)

« De braves sans-culottes républicains depuis 1789, composant le Comité de surveillance révolutionnaire de Rouen, félicitent la Convention de la manière énergique et ferme qu'elle tient dans toutes les circonstances les plus périlleuses ; pourquoi nous renouvelons le serment d'y être toujours attachés et de l'aider de tout notre pouvoir, à déjouer les intrigans de toutes formes, qui cherchent à nous rendre esclaves, et ont signé : Barbarey (présid.), Poisson père, Gaillon, Lamine, Regnault et Guil. Angran, F.M. Pinel l'aîné ».

## 75

Les administrateurs du district de Louhans envoient l'état des offrandes faites pour les défenseurs de la patrie par les communes du district, et envoyées à la commission des subsistances; il renferme 2 901 chemises, 136 paires de bas, 5 paires de souliers, 7 paires de guêtres, 13 draps, 19 aunes de toile, 6 habits, 6654 livres 2 sous, dont 24 livres en espèces; une nappe, 4 bonnets, une veste, une culotte, un pantalon, 2 rites d'œuvre, un cachet et un sac.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 76

« Jusques à quand donc abuseront-ils de notre patience, ces modernes Catilina, écrit le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen ? jusques à quand le peuple français sera-t-il le jouet de leurs intrigues et de leurs complots liberticides ? Quoi ! ils vouloient nous donner un roi ? quoi ! ils vouloient en cimenter le trône du sang des Jacobins, et armer contre les patriotes les bras des scélérats qui attendent, dans le séjour du crime, la peine due à leurs forfaits ? Quoi ! la Convention nationale, cette auguste assemblée, depositaire de nos pouvoirs, le sanctuaire des vertus et l'effroi des tyrans, devoit... Nous frémissons d'horreur, et notre indignation ne peut qu'égaliser la scélératesse des conspirateurs (4). Législateurs ! une vaste conspiration menaçait la souveraineté du peuple français et ses représentants. Les traîtres sont démasqués, qu'ils tombent sous le glaive de la loi. Grâce immortelles soient rendues à votre sagesse et à vos travaux. Vous avez fait un digne usage des droits que le peuple vous a confiés; nous applaudissons à votre courage et à votre fermeté. Comme vous, nous nous écrivons, ni roi, ni protecteur, ni régent, ni

triumvir; mais la liberté, toute la liberté, rien que la liberté. « Que le cri de mort s'élève de toutes les parties de république contre les intrigans qui, couverts du manteau du patriotisme, tournoient contre le peuple lui-même la confiance dont il les avoit honorés; que cette nouvelle faction mette la défiance à l'ordre du jour. Plus d'individus, plus de meneurs; mais la Convention, rien que la Convention. Pour nous, magistrats du peuple, fiers de vous présenter le vœu d'une commune, digne à présent de la République, patriotes de 1789, de 1792 et de 1793, ennemis des rois, nous jurons de périr avec vous, pour sauver la liberté, l'égalité et la République une et indivisible. » (1) (*Applaudissements.*)

Mention honorable et insertion au bulletin.

## 77

Les membres composant la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire des amis de la liberté de Gennevilliers, sollicitent contre les auteurs et complices de la conspiration qui vient d'être découverte par les comités de salut public et de sûreté générale, une vengeance éclatante : ils invitent la Convention à achever avec assurance ses glorieux travaux, et jurent de la défendre, au péril de leur vie, contre toute attaque liberticide (2).

L'ORATEUR. Citoyens représentants,

Encore une trahison déjouée ! La trahison la plus infâme qui ait pu souiller les fastes de notre révolution, ce sont des enfants nés dans la classe des amis de la liberté, ce sont des enfants comblés de ses bienfaits qui se couvrent du masque du plus ardent patriotisme pour déchirer les entrailles de leur mère.

C'est par votre sagesse, Législateurs, c'est par la surveillance exacte de vos comités de Salut public, et de Sûreté générale que vous avez épargné à la République, le tableau déchirant d'un crime aussi horrible ; nous vous demandons tous vengeance, au nom de la liberté outragée ; achevez avec assurance les grands travaux que vous avez si courageusement entrepris, apprenez aux tyrans que leurs moyens perfides ne feront que rendre plus glorieux le triomphe de la cause que vous défendez ; jetez chez toutes les nations le germe d'une liberté universelle, instruisez-les, par votre exemple, qu'il suffit de vouloir être libre pour triompher des efforts des despotes et de leur perfidie.

Si pour arrêter le cours d'une si noble entreprise votre sûreté était menacée nous jurons tous d'aller en masse vous faire un rempart de nos corps contre toutes les attaques liberticides qu'on pourrait vous porter. Chacun de nous va redoubler sa surveillance pour découvrir les traîtres et les hypocrites, et préserver les vrais patriotes des intrigues et de la persécution des perfides ainsi guidés par le génie de la Liberté,

(1) P.V., XXXIII, 467.

(2) C 294, pl. 983, p. 24.

(3) P.V., XXXIII, 467.

(4) P.V., XXXIII, 467.

(1) P.V., XXXIII, 468. *Mon.*, XX, 13 ; *Débats*, *Mont.*, p. 1039 ; Mention ou extraits dans *Mess. soir*, n° 580 ; *Ann. patr.*, p. 1978 ; *J. Sablier*, n° 1210.

(2) *Débats*, n° 457, p. 382 et n° 556, p. 154 ; *J.* n° 546, p. 153 et n° 547, p. 388 ; *J. Mont.*, p. 1039.